

---

<b>Agent d'exécution</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>Pays</b>	Les îles Comores
<b>Domaine principal</b>	La diversité biologique
<b>Intitulé du projet</b>	La protection participative de la diversité biologique aux îles Comores
<b>Contribution du FEM</b>	2,442 millions \$ US
<b>Cofinancement</b>	1.631 million \$ US
<b>Financement total</b>	4.073 millions \$ US
<b>Dates</b>	D' octobre 1995 à février 2002
<b>Problème environnemental</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une riche diversité biologique terrestre et marine menacée par la croissance démographique et la pauvreté</li> </ul>
<b>Objectifs du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La création d' un cadre de gestion de la diversité biologique et d' un réseau de zones protégées</li> <li>• L' accroissement des compétences du gouvernement et des ONG en matière de protection de la diversité biologique</li> <li>• La recherche de nouvelles sources de revenus ainsi que d' activités rentables pour les communautés locales.</li> </ul>

---

Situées à l' ouest de l' Océan Indien, les trois îles de la République fédérale islamique des Comores possèdent une riche diversité biologique et d' habitats marins et terrestres. Cette richesse contraste cependant avec la pauvreté de leurs habitants. Les îles Comores, densément peuplées, ont un taux de croissance démographique de 2,7 pour cent par an. Récemment, l' économie de ce pays a été fortement frappée par la chute des prix des épices et des produits agricoles, leur principale source de revenus. La croissance démographique et la pauvreté forment à présent un cercle vicieux de surexploitation de ressources, de dégradation environnementale et de pauvreté exacerbée. Les ressources naturelles disparaissent un rythme alarmant.

Le gouvernement des Comores reconnaît l' interdépendance de la protection des ressources naturelles et du développement durable. Le gouvernement a élaboré et adopté une stratégie environnemental nationale en 1993 et a approuvé un plan d' action environnemental en 1994. La mise en marche de ces efforts pourrait aider à résoudre les problèmes les plus pressants et la question du développement. Malheureusement, le gouvernement a subi ces derniers temps des remaniements et des réorganisations et ne compte désormais plus avec les ressources financières et humaines nécessaire à la poursuite de ce plan.

**Projet** Ce projet, exécuté par le Ministère du développement rural, la pêche et l' environnement contribuera au développement durable des Comores et maintiendra l' héritage unique de l' île par le biais de la prise en compte des composantes de la diversité biologique dans les politiques nationales sur l' environnement et le plan d' action national pour l' environnement. Le gouvernement, conscient de la limitation de ses ressources, reconnaît le besoin d' adopter une approche participative selon laquelle tous les intervenants participeraient à la gestion active des ressources. Le projet envisage également d' autres programmes de conservation et de développement afin de maximiser l' utilisation de toutes les ressources disponibles

La contribution principale du projet sera la promotion du développement économique durable par le biais de systèmes modèles pour la conservation de la diversité biologique. L' expansion et la reproduction de ces

modèles permettra au gouvernement et aux habitants des Comores de protéger et de mettre en valeur leurs ressources, compte tenu de la diversité biologique. À court terme, le projet permettra de créer les compétences et de préparer le cadre juridique, financier, institutionnel et d'exploitation ainsi que les connaissances techniques essentielles nécessaires à la gestion participative et à l'utilisation durable de la diversité biologique. Le projet jouera un rôle de premier plan dans l'établissement des compétences nationales et des cadres de conservation à long terme de la diversité biologique, en réduisant toute nouvelle perte d'écosystèmes uniques et d'habitats précieux, et en établissant des mécanismes qui feront une place à la conservation de la diversité biologique dans le programme de développement durable du pays.

- Activités**
- La création et la mise en pratique des cadres pour la gestion participative de la protection de la diversité biologique
  - Le renforcement des compétences gouvernementales et des organisations non gouvernementales (ONG) pour la protection de la diversité biologique au moyen d'une formation par l'expérience tout autant que formelle.
  - La création et la mise en pratique de cadres juridiques ainsi que de mécanismes de financement pour la protection de l'environnement, notamment la diversité biologique
  - Le lancement du processus destiné à créer un réseau de zones protégées, à faciliter un accord de gestion participative individualisée et à planifier un modèle de zone protégée.
  - La création et la mise en marche de plans de récupération d'espèces endémiques vulnérables ou menacées d'extinction.
  - L'accroissement de la sensibilisation, de l'intérêt et de la participation à la protection de la diversité biologique par le biais de la formation de partenaires clés chargés de l'exécution.
  - La création de nouvelles sources de revenus et d'activités rentables.

- Bénéfices**
- La conservation de la diversité biologique unique dans le cadre d'un développement durable.
  - L'accroissement de la capacité gouvernementale à tous les niveaux dans la meilleure gestion des ressources naturelles.
  - Le renforcement des aptitudes programmatiques et d'organisation des ONG locales, des indigènes
  - La garantie d'un financement à long terme pour les zones protégées présentes et futures ainsi que pour les activités orientées à la protection des espèces.

---

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est un instrument financier dont le but est d'affecter des subventions et des fonds concessionnels aux pays en développement pour des projets et des activités consacrés à la protection de l'environnement mondial. Les ressources du FEM sont destinées notamment aux projets liés au changement climatique, à la diversité biologique, aux eaux internationales et à la réduction de la couche d'ozone. D'autres activités comme l'appauvrissement de la terre, notamment la désertification et le déboisement sont également admissibles à l'obtention de fonds étant donné le rapport qu'elles ont avec les quatre domaines principaux.

Le FEM est une coentreprise du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque mondiale. Ces trois agences sont chargées de la mise en œuvre des projets du FEM.

**Pour plus d'informations sur le projet, veuillez vous adresser au :**

**Programme des Nations Unies pour le développement**

Mahenau Agha  
Fonctionnaire de l'information  
One United Nations Plaza  
New York NY 10017 USA  
Tel: (212) 906-6112 Fax: (212) 906-6998  
E-mail: [mahenau.gha@undp.org](mailto:mahenau.gha@undp.org)  
Internet Home Page: [www.undp.org/gef](http://www.undp.org/gef)

**Pour plus d'informations sur le FEM, veuillez vous adresser au :**

**Siège du FEM :**

1818 H Street NW  
Washington DC 20433 USA  
Tel: (202) 473-0508 Fax: (202) 522-3240/522-3245  
Internet Home Page: [www.gefweb.org](http://www.gefweb.org)

**Le Directeur général et Président du FEM**

Mohamed T. El-Ashry

**Coordonateur principal des relations extérieures :**

Hutton G. Archer  
E-mail: [harcher@worldbank.org](mailto:harcher@worldbank.org)